



## ACCUEIL DE LOISIRS LA MONNERIE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE et MONTAGNE

#### Projet Pédagogique 2023 -2024



Accueil de Loisirs La Monnerie  
3, Rue de l'église  
63650 La Monnerie le Montel

# Sommaire

## Contexte

1. Présentation de l'Accueil de Loisirs
2. Territoire et ressources
3. Pourquoi un projet pédagogique ?

## Les valeurs de l'accueil de loisirs

1. Le projet éducatif
2. Les objectifs pédagogiques généraux et opérationnels
3. Les projets de l'année 2023-2024

## Le fonctionnement de l'accueil de Loisirs

1. Les périodes et horaires d'ouverture
2. Les locaux
3. La capacité d'accueil et le public
4. Les conditions d'admission
5. Les modalités d'inscription
6. Les différentes possibilités d'inscription
7. Les tarifs
8. Les désistements, modifications et annulations
9. L'accueil et le départ des enfants

## Le cadre pédagogique

1. L'équipe pédagogique
2. Rôle et missions de la directrice
3. Rôle et missions de l'animatrice référente
4. Rôle et missions de l'animateur
5. Le règlement intérieur

## La vie quotidienne

1. L'enfant au sein de l'Accueil de loisirs
2. Le sac des enfants
3. Une journée type
4. Les temps libres
5. Les repas de midi et les goûters
6. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
7. Les vêtements et les objets de valeur
8. Les sorties
9. Sécurité et santé

## L'évaluation

## Annexes

### 1. Présentation de l'Accueil de Loisirs

**Nature de l'accueil :** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

**Adresse :** 3, rue de l'église – 63650 LA MONNERIE LE MONTEL

**Coordonnées du centre :**

Téléphone : 04 43 14 00 53 / Portable : 06 09 57 96 52

Mail : alshlamonnerie@cctdm.fr

**Organisateur :** Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

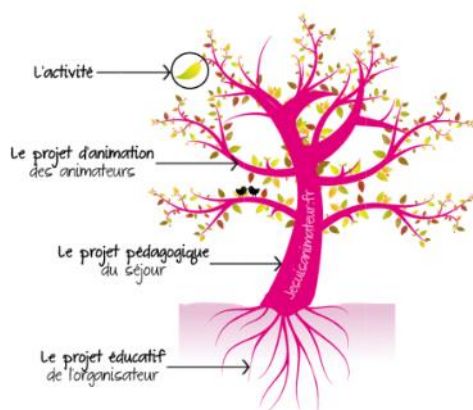
### 2. Territoire et ressources :

L'accueil de Loisirs de La Monnerie est implanté sur la commune de La Monnerie le Montel, dans un milieu naturel propice aux jeux extérieurs, aux balades, à la découverte de la nature,... Il se situe sur le territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne(CCTDM).

Thiers Dore et Montagne recense 30 communes qui offrent de nombreux services en direction des enfants et des familles. Un panel important de sites et d'infrastructures telles que les piscines, les bibliothèques, les cinémas, les plans d'eau, les parcs, etc., permettent un large choix d'activités et de découvertes.

### 3. Pourquoi un projet pédagogique ?

L'Accueil de Loisirs sans hébergement est une structure qui répond à des besoins pour les parents : besoin de garde, besoin de sécurité pour les enfants mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs. Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.



L'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur mais aussi et surtout acteur de ses loisirs. Ainsi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des temps d'activités les plus agréables possibles.

Le projet pédagogique de l'ALSH est une réflexion collective qui met en œuvre le projet éducatif de territoire et précise les objectifs pédagogiques et les moyens que nous mettons en œuvre pour les atteindre. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'organisateur, l'équipe pédagogique, les parents et les enfants.

### 1. Le projet Educatif de Territoire (PEDT) :

Le PEDT est rédigé par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Il a pour but de coordonner les actions éducatives entre les différents acteurs d'un territoire (établissements scolaires, collectivités locales, associations,...)

Il permet de garantir une éducation de qualité et équitable pour tous les enfants et les jeunes du territoire.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne définit 4 grands axes éducatifs :

- Développer des projets d'animation au sein des Accueils de loisirs pour construire et fédérer une communauté éducative.
- Développer des actions et des projets d'animation au sein des ALSH 3-11 ans et adolescents afin de favoriser la découverte du territoire.
- Veiller à une offre de services en direction des enfants et adolescents répondant aux besoins des familles en garantissant une continuité d'ouverture des ALSH 3-11 ans et adolescents sur le territoire.
- Permettre l'accès au plus grand nombre d'enfants et adolescents aux accueils de loisirs.

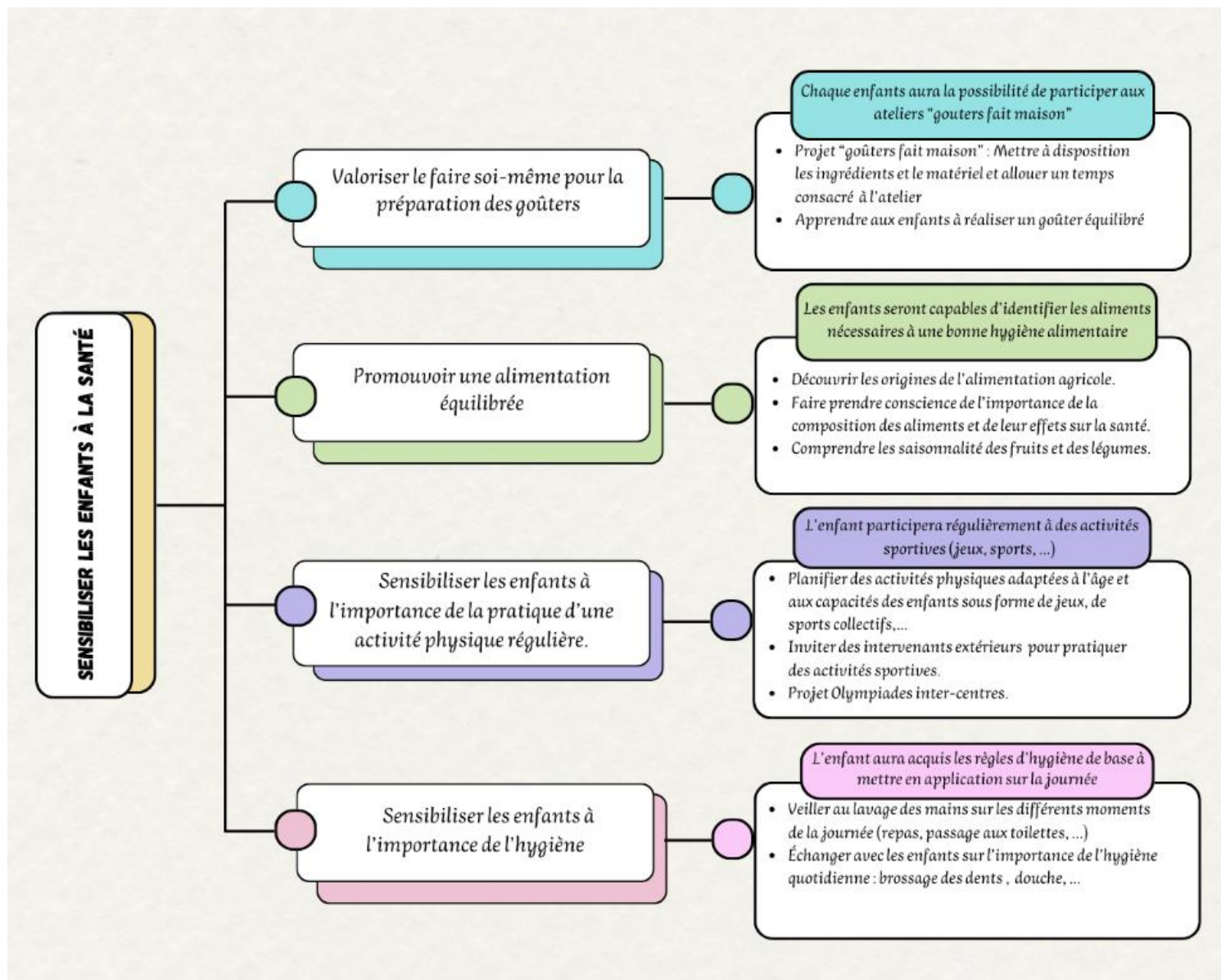
Ces volontés éducatives se décomposent en plusieurs objectifs généraux sur lesquels nous nous sommes appuyés pour l'écriture de notre projet pédagogique :





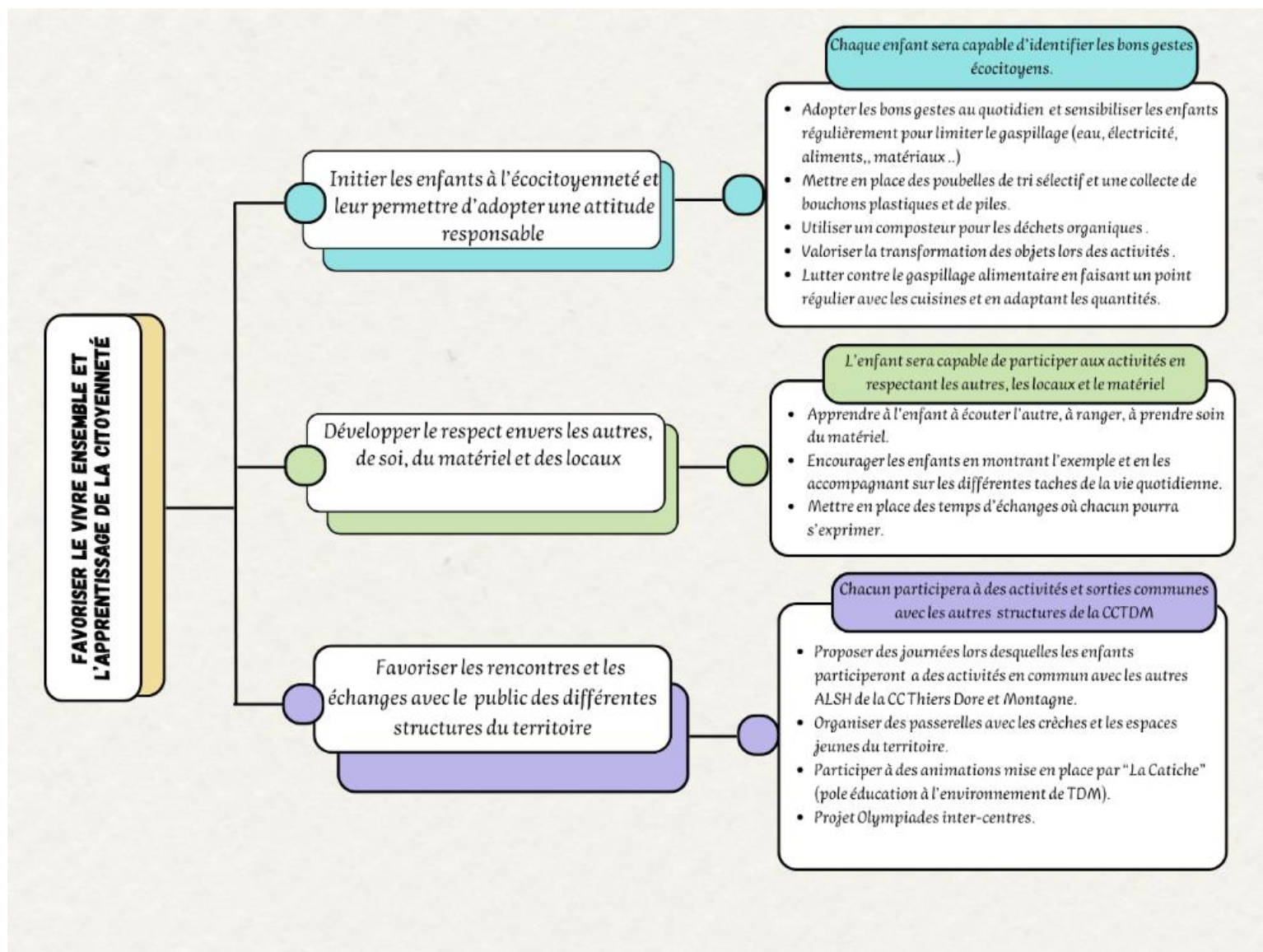
## 2. Les objectifs pédagogiques généraux et opérationnels :

Afin de lier de façon cohérente l'éducatif au pédagogique, la directrice et son équipe ont défini ensemble ces objectifs et les moyens pour y parvenir :



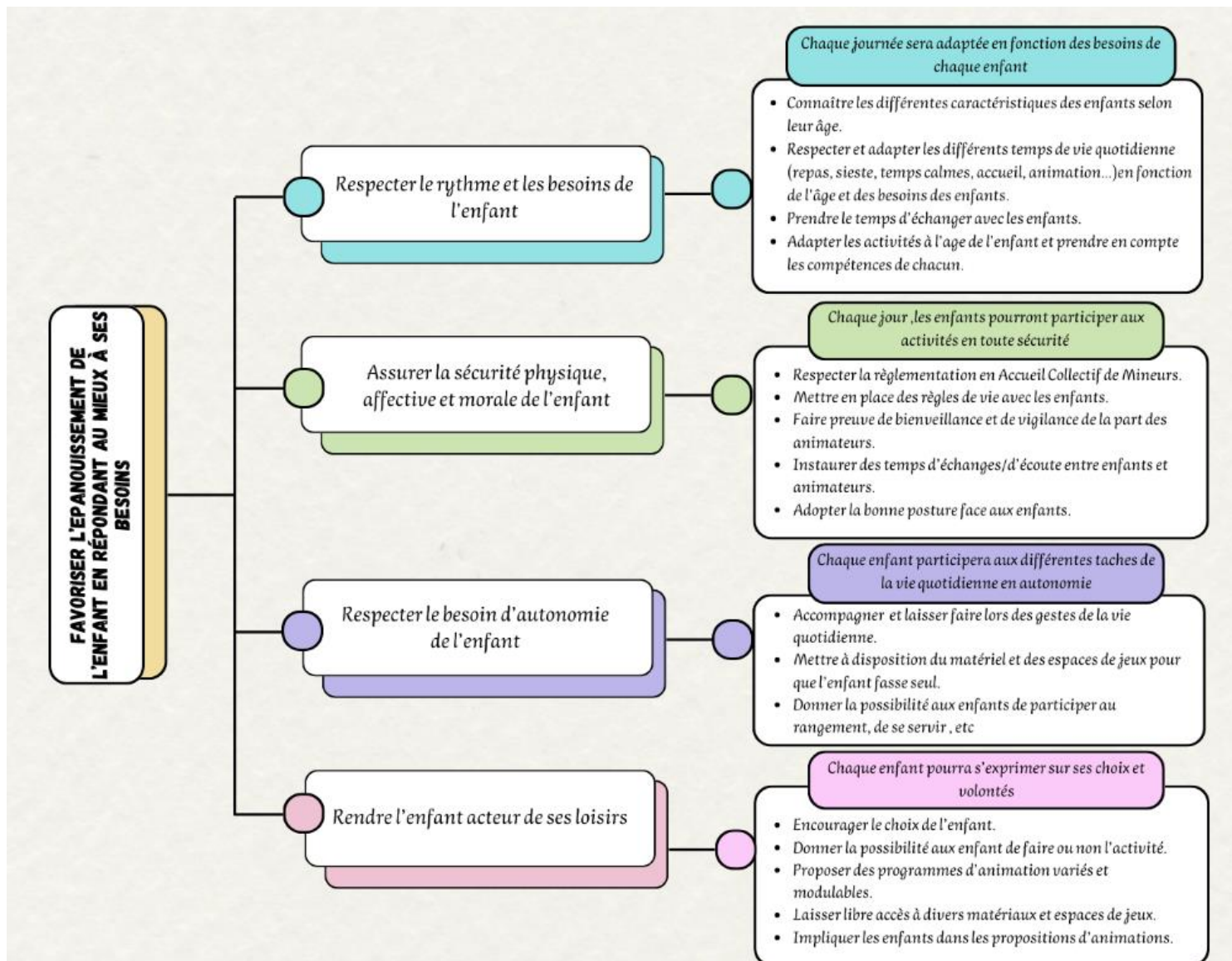
### Critères d'évaluation :

- Nombre d'ateliers cuisine proposés pour réaliser des goûters « fait maison » ?
- Combien d'enfants ont participé à ces ateliers ?
- Nombre d'enfants capables de constituer un goûter équilibré ?
- Nombre d'activités proposées en lien avec l'alimentation équilibrée ?
- Combien de bilans ont eus lieu avec les cuisines pour ajuster la composition et la quantité des repas ?
- Nombre d'activités sportives mises en place et à quelle fréquences ?
- Nombres d'intervenants sportifs?
- Combien d'échanges avec les enfants sur l'importance de l'hygiène au quotidien ont eus lieu et à quelle fréquence ?



### Critères d'évaluation :

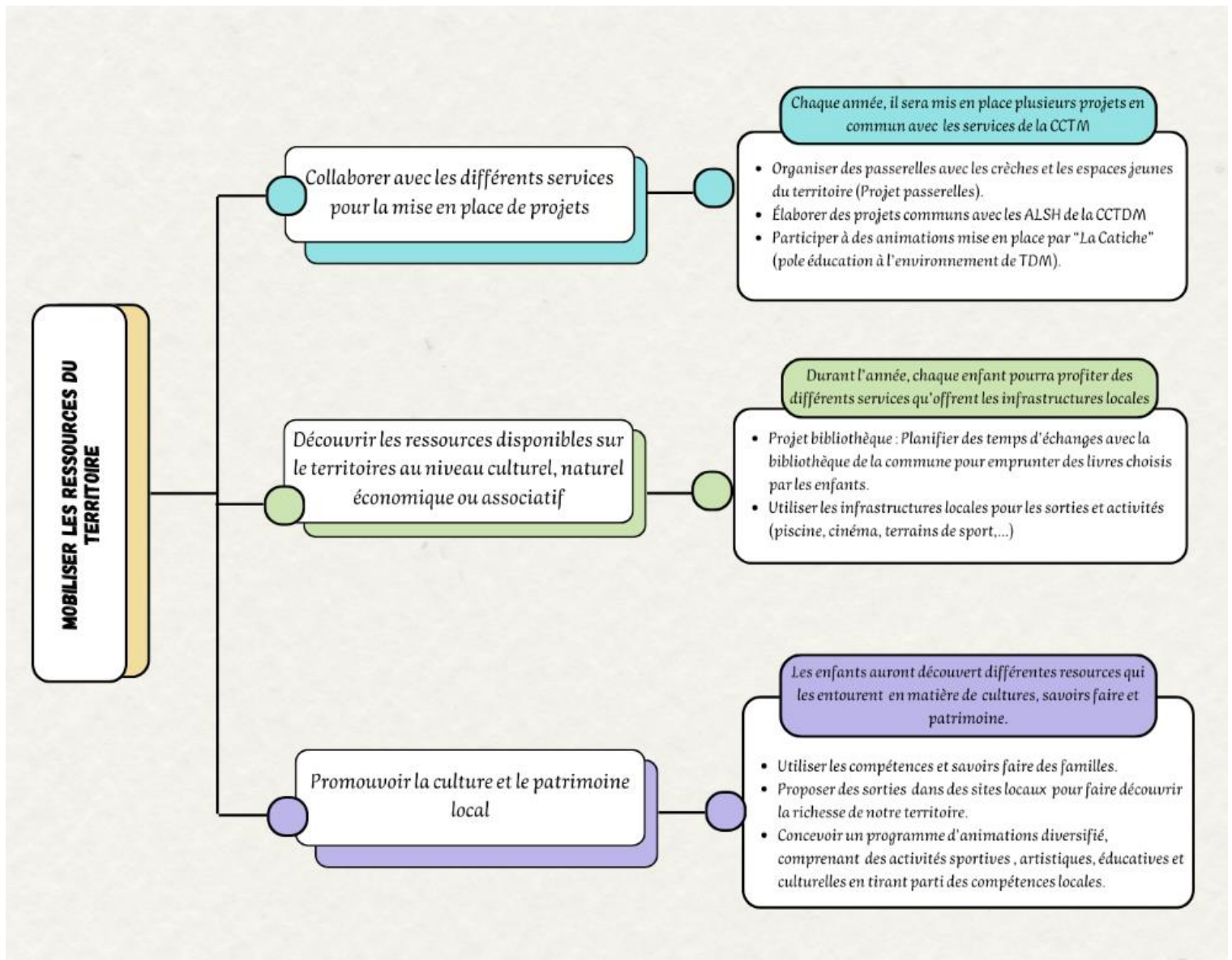
- Combien d'atelier sur la sensibilisation à l'écocitoyenneté ont été mis en place et à quelle fréquence ?
- Les gestes éco citoyens sont-ils appliqués par les enfants (recyclage des piles, tri sélectif,...) ?
- Evaluation de la quantité des restes des repas ?
- Nombre de bilans réalisés avec les cuisines pour réévaluer les quantités des repas ?
- L'écoute et le dialogue enfant/ enfant ou adulte /enfant est-il bien respecté ?
- Les enfants ont-ils pris soin du matériel ? Nombre de casses ou fréquence de remplacement du matériel ?
- Les règles de vie sont-elles appliquées et respectée ?
- Combien de rencontre inter-centres ont eues lieu ?
- Nombre de journées passerelles mises en place et à quelle fréquence ?



### Critères d'évaluation :

- Comment sont organisés les espaces de vie et sont-ils fonctionnels et adaptés ?
- Les différents temps de la vie quotidienne sont-ils adaptés aux besoins des enfants ?
- Combien de temps d'échanges avec les enfants ont été proposés ?
- Les activités proposées sont-elles adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants ?
- Les animateurs ont-ils une posture adaptée face aux enfants ?
- Nombre d'enfants autonomes sur les gestes de la vie quotidienne ?
- Sur quels temps les enfants peuvent-ils participer au rangement ?
- Les enfants ont-ils le choix de participer aux activités ou non ?
- Les activités sont-elles variées ?





### Critères d'évaluation :

- Nombre de projets avec les différents services de la CCTDM programmés et réalisés ?
- Combien d'enfants ont participé à ces projets et les ont-ils appréciés ?
- Nombre de projets mis en place avec les différentes infrastructures locales (ex : bibliothèque) sur combien de séances et à quelle fréquence ?
- Quels infrastructures du territoire ont été utilisées et à quelle fréquence ?
- Combien d'enfants ont profités de ces infrastructures ?
- Nombre de sorties proposées sur le territoire ?
- Diversité des activités proposées sur le territoire (culturelles, sportives, ....) ?



### **3. Les projets de l'année 2023-2024 :**

#### **Le projet cercle conteur :**

Ce projet est porté principalement par une animatrice qui a suivie cette formation et souhaite la mettre en pratique auprès des enfants lors de plusieurs ateliers qui auront lieu sur les temps cames et temps libres du matin.

#### **Qu'est-ce que c'est ? :**

Le principe des cercles conteurs repose sur le plaisir du partage. Assis en cercle, les participants écoutent et réécoutent des contes transmis oralement par l'un d'entre eux. Quand il le souhaite, chacun a la possibilité d'offrir aux autres l'un des contes écoutés en y apportant sa voix et sa personnalité.

Il ne s'agit ni de former des conteurs, ni de préparer un spectacle, mais de permettre à chacun, enfant comme adulte, de s'appropriier, selon sa sensibilité, un répertoire issu de la littérature orale (contes, comptines, devinettes...).

#### **Pourquoi ? :**

Parce que conter, c'est bon pour...

- Enrichir son vocabulaire, appréhender la structure logique du récit, exercer sa mémoire et sa capacité d'attention, cultiver l'imaginaire, apprendre à écouter et à respecter la parole de l'autre, favoriser la confiance en soi, acquérir et partager des valeurs humaines, découvrir d'autres cultures...
- Le conte est un fabuleux outil d'éducation et d'humanité, un outil à notre disposition aujourd'hui pour nous aider à préparer demain !

#### **Le projet bibliothèque :**

Afin de répondre à une demande des enfants de choisir leurs lectures lors des temps calmes au centre, nous souhaitons mettre en place un projet avec la bibliothèque de La Monnerie afin de pouvoir emprunter des livres choisis par les enfants.

Concernant les mercredis, à raison d'une fois par cycle, les enfants se rendront à la bibliothèque afin de sélectionner les livres qu'ils souhaitent lire à l'accueil de loisirs.

Pour les vacances scolaires, les bénévoles de la Bibliothèque constitueront une malle avec des livres en accord avec le thème des animations. Ces derniers seront conservés sur toute la période et rendus à la fin des petites vacances scolaires.

#### **Les projets passerelles :**

Des journées passerelles avec la crèche du Pont de Celles seront mises en place sur deux journées (le 13/03/24 et le 22/05/24) afin de préparer en douceur, l'arrivée à l'accueil de loisirs des futures enfants scolarisés.

Des journées passerelles seront également prévues sur l'été avec les espaces jeunes du territoire afin d'accompagner les futurs enfants scolarisés en 6<sup>ème</sup> vers ces structures. Ils pourront ainsi découvrir les différents lieux et leurs fonctionnements.

### **Le projet Olympiades inter-centres :**

Ce projet se déroulera sur plusieurs mois et sera proposé aux 5 accueils de loisirs de la communauté de communes. Le principe est que chaque centre s'entraînera sur des épreuves avec des règles définies à l'avance par l'organisateur, pour ensuite s'affronter lors d'une journée « Olympiades » qui réunira tous les participants.

Ce projet a pour but de favoriser les rencontres entre les accueils de loisirs, de passer une journée conviviale autour d'un thème commun : le sport. Il permettra également de valoriser les enjeux du sport et de travailler sur le respect des règles et des participants.

### **Le projet alimentation :**

Une démarche de valoriser le « fait maison » a déjà été entamée et a remporté beaucoup de succès. Nous souhaitons reconduire cette initiative qui permet aux enfants de confectionner leurs gouters. Il sera proposé chaque matin un temps de cuisine pour préparer ces derniers.

Nous souhaitons également aller plus loin concernant l'alimentation saine, en proposant aux enfants de travailler sur les bases de l'alimentation équilibrée lors d'ateliers. A l'issue de ce travail nous souhaitons proposer aux enfants de créer leur propre repas équilibré qui sera ensuite exposé à l'équipe des cuisines afin qu'ils puissent le confectionner.

Ces menus peuvent être réalisés une fois tous les 2 mois sur les périodes des mercredis.

Ce projet a pour but d'encourager les enfants à adopter une alimentation saine et de les investir dans cette démarche grâce à la valorisation de leur travail lors du service du repas qu'ils auront élaboré.

## **1. Les périodes et horaires d'ouverture :**

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h15 tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires excepté deux semaines de fermeture en août et deux sur les vacances de Noël.

Pendant la semaine, en période scolaire, des permanences sont assurées pour recevoir les parents et/ou assurer un accueil téléphonique. Les horaires d'accueil sont les suivantes :

**Lundi: 9h – 12h / 13h30 – 16h**

**Mardi: 9h – 12h / 13h30 – 16h**

**Jeudi : 9h – 12h / 13h30 – 16h**

**Vendredi: 9H – 12h**

Durant les vacances scolaires, les familles sont reçues exclusivement sur rendez-vous car l'ensemble de l'équipe d'animation, y compris la directrice, est mobilisée sur les groupes pour encadrer les activités proposées et la vie quotidienne des enfants.

## **2. Les locaux :**

L'Accueil de Loisirs dispose d'un bâtiment type « maison familiale » de deux étages :

➤ Au rez-de-chaussée :

- Un hall d'accueil pour les 3-5 ans
- Un hall d'accueil pour les 6-11 ans
- Une grande salle d'activités
- Une petite salle de jeux libres
- Une salle de stockage du matériel pédagogique
- Des toilettes
- Un bureau pour la directrice et les animateurs

➤ A l'étage :

- Une grande salle d'activités
- 4 petites salles de jeux libres (lecture, babyfoot, billard, jeux de construction, jeux d'imitation, etc.)
- Une salle de stockage du matériel pédagogique
- Des toilettes
- Une cuisine
- Une pièce dédiée à l'entretien du linge

L'ALSH dispose également de deux terrains de jeux situés autour de l'Accueil de Loisirs ainsi que d'un garage qui permet de stoker tous les jeux extérieur.

Nous utilisons aussi certains terrains communaux à proximité de l'Accueil de Loisirs propices à l'organisation de jeux ainsi que la salle de motricité, la cantine et la cour de l'école qui sont mis à disposition par la Mairie de la Monnerie.

### **3. La capacité d'accueil et le public :**

La capacité d'accueil est définie en fonction :

- De la capacité maximum du bâtiment en tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP)
- De la capacité maximale d'accueil d'enfants de moins de 6 ans fixée par la Protection Maternelle Infantile pour chaque bâtiment où une activité d'ALSH est déclarée.

Lors des vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs de La Monnerie-Le Montel peut accueillir jusqu'à **40 enfants** répartis comme suit :

- 16 enfants de 3 à 5 ans
- 24 enfants de 6 à 11 ans

Lors de l'accueil périscolaire des mercredis, dans le cadre du PEDT, nous pouvons accueillir jusqu'à 48 enfants :

- 16 enfants de 3 à 5 ans
- 28 enfants de 6 à 11 ans

L'accueil de loisirs accueille principalement des enfants de 3 à 11 ans, habitants sur le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne mais il est également ouvert aux habitants des communes extérieures.

Le centre peut accueillir des enfants en situation de handicap. Il conviendra auparavant de préparer l'arrivée de l'enfant avec la famille et la direction afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de cet accueil.

L'accueil des enfants en situation de handicap peut s'effectuer auprès des structures avec l'aide du Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR).

### **4. Les conditions d'admission :**

L'ALSH de La Monnerie accueille les enfants à partir de 3 ans dès lors qu'ils sont scolarisés et propres.

Ils peuvent fréquenter le centre jusqu'à l'âge de 11 ans ou au plus tard l'année de scolarisation en 6<sup>ème</sup>.

Les situations particulières seront étudiées par la direction.

Aussi, afin de proposer une meilleure continuité des services de loisirs, des passerelles sont organisées avec les crèches et les ALSH adolescents du territoire.

### **5. Les modalités d'inscription :**

Le dossier de renseignements est à retirer auprès de la direction de chaque ALSH ou sur le site internet de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne.

Aucune inscription à une période d'activité (mercredi ou vacances) ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas retourné complet. Une fois dûment renseigné, ce dossier est valable pour l'ensemble des ALSH organisés par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Une mise à jour du dossier de l'enfant sera faite chaque année.

Les familles s'engagent à informer sans délai la direction de l'ALSH principalement fréquenté de tout changement dans les données indiquées dans le dossier d'inscription.

Les ALSH mettent à disposition des familles des bulletins d'inscription pour chaque période. Les familles formulent leur demande d'inscription auprès de l'ALSH. En fonction des places disponibles, la direction confirme l'inscription à la famille.



## 6. Les différentes possibilités d'inscription:

L'ALSH propose 7 formules d'inscription :

- **Journée avec repas :**  
L'accueil est possible entre 7h15 et 9h00 et le départ entre 17h00 et 18h15 maximum (temps de transmissions inclus).
- **Matinée seule :**  
L'accueil est possible entre 7h15 et 9h00 et le départ doit avoir lieu entre 11h et 12h
- **Matinée avec repas :**  
L'accueil est possible entre 7h15 et 9h00 et le départ doit avoir lieu entre 13h15 et 14h.
- **Après-midi seul :**  
L'accueil est possible entre 13h15 et 14h et le départ entre 17h00 et 18h15 maximum (temps de transmissions inclus).
- **Après-midi avec repas :**  
L'arrivée est possible entre 11h00 et 11h45 et le départ entre 17h00 et 18h15 maximum (temps de transmissions inclus).
- **Forfait 4 jours :** uniquement pendant les vacances scolaires.
- **Forfait 5 jours :** uniquement pendant les vacances scolaires.

Il est important de tenir compte des horaires d'accueil et de départ par respect des autres enfants, mais également des animateurs et de leur travail.

## 7. Les tarifs :

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et des formules de fréquentation choisies.

La famille peut autoriser le personnel administratif (soumis à discrétion professionnelle) à utiliser le site partenaire CAF, afin de mettre à jour régulièrement le quotient familial pour que la facturation soit le plus juste possible.

Un barème différent est appliqué pour les enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et ceux extérieurs au territoire.

Afin de connaître les tarifs qui s'appliquent à votre situation, veuillez-vous référer à la grille tarifaire en vigueur ci-dessous :

### Grille tarification en vigueur à compter de la rentrée de Septembre 2023 :

Tranches de Quotient Familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
<b>demi-journée sans repas (mercredi ou vacances scolaires)</b>		
jusqu'à 400 €	2,70 €	3,50 €
de 401 à 650 €	4,70 €	6,00 €
de 651 à 900 €	5,70 €	7,20 €
de 901 à 1250 €	6,70 €	8,40 €
de 1251 à 1400 €	7,70 €	9,60 €
de 1401 à 2300 €	8,70 €	10,80 €
plus de 2300 €	9,70 €	12,00 €
<b>demi-journée avec repas (mercredi ou vacances scolaires)</b>		
jusqu'à 400 €	2,90 €	3,50 €
de 401 à 650 €	5,00 €	6,00 €
de 651 à 900 €	6,00 €	7,20 €
de 901 à 1250 €	7,00 €	8,40 €
de 1251 à 1400 €	8,00 €	9,60 €
de 1401 à 2300 €	9,00 €	10,80 €
plus de 2300 €	10,00 €	12,00 €
<b>journée (mercredi ou vacances scolaires)</b>		
jusqu'à 400 €	3,80 €	4,60 €
de 401 à 650 €	6,50 €	7,80 €
de 651 à 900 €	7,50 €	9,00 €
de 901 à 1250 €	8,50 €	10,20 €
de 1251 à 1400 €	9,50 €	11,40 €
de 1401 à 2300 €	10,50 €	12,60 €
plus de 2300 €	11,50 €	13,80 €

Tranches de Quotient familial	Enfants de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Enfants extérieurs à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
<b>forfait 5 jours (vacances scolaires)</b>		
jusqu'à 400 €	17,10 €	20,70 €
de 401 à 650 €	29,30 €	35,10 €
de 651 à 900 €	33,80 €	40,50 €
de 901 à 1250 €	38,30 €	45,90 €
de 1251 à 1400 €	42,80 €	51,30 €
de 1401 à 2300 €	47,30 €	56,70 €
plus de 2300 €	51,80 €	62,10 €
<b>forfait 4 jours (vacances scolaires)</b>		
jusqu'à 400 €	13,70 €	16,60 €
de 401 à 650 €	23,40 €	28,10 €
de 651 à 900 €	27,00 €	32,40 €
de 901 à 1250 €	30,60 €	36,80 €
de 1251 à 1400 €	34,20 €	41,10 €
de 1401 à 2300 €	37,80 €	45,40 €
plus de 2300 €	41,40 €	49,70 €

Les factures sont établies en fin de mois après vérification du quotient familial. Un titre établi par le trésor public est ensuite envoyé aux familles.

Divers moyens de paiement sont possibles dont le prélèvement automatique qui facilite le paiement.

## 8. Les désistements, modifications et annulations :

Toute réservation, modification et annulation doit être établie par écrit (courrier, mail) ou lors d'un rendez-vous aux permanences administratives de l'ALSH.

Suivant les cas cités ci-dessus les règles suivantes s'appliquent :

- **Désistement pour maladie :** Le montant dû ou des jours d'absences justifiées sera déduit dans la mesure où la famille transmet un certificat médical dans les 48h suivant la première demi-journée d'absence.
  
- **Désistement pour toute autre raison :** Le montant de l'absence excusée sera déduit si la désinscription est réalisée plus de 8 jours avant la venue de l'enfant. Passé ce délai, toute annulation ou absence injustifiée sera facturée sur l'amplitude totale d'ouverture de la structure. ↪

## 9. L'accueil et le départ des enfants :

Le matin, les enfants doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil, ou le responsable devra noter l'heure d'arrivée et signer la feuille de présence. Il en va de même pour le départ.

Pour une arrivée ou un départ d'un enfant en dehors de temps d'accueil, les parents devront le signaler à la direction de l'ALSH.

Un enfant n'est pas autorisé à quitter le centre seul (sauf si autorisation préalable de la famille et si mentionné dans le dossier de renseignements).

Un enfant est autorisé à partir avec une personne autre que ces responsables légaux uniquement si celle-ci est ajoutée dans les personnes autorisées du dossier de l'enfant.

Exceptionnellement, en cas d'indisponibilité de toutes les personnes autorisées dans le dossier, le responsable légal devra remettre une autorisation datée et signée, mentionnant le nom de la personne qui viendra récupérer l'enfant. Cette dernière devra se présenter au centre avec sa carte d'identité, sans quoi nous ne laisserons pas partir l'enfant.

### 1. L'équipe pédagogique :

Le personnel d'encadrement se compose:

- D'une directrice titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics
- D'une animatrice référente titulaire du CAP Petite Enfance, d'un BAFA et en cours de formation BAFD
- De deux animateurs permanents titulaires d'un BAFA

Lors des vacances scolaires, si l'effectif l'impose, des animateurs temporaires supplémentaires sont recrutés.

Nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA, CAP Petite Enfance, Bac Pro... qui s'intègrent à l'équipe d'animation durant leur stage pour découvrir le métier d'animateur. Des bénévoles et des intervenants spécialisés dans une discipline, sont également appelés à intervenir en fonction du programme d'animation prévu.

### 2. Rôle et missions de la directrice :

- Organisation :
  - Assurer la gestion des Accueils.
  - Proposer une organisation lisible et claire.
  - Répondre activement aux exigences des instances institutionnelles (DRJSCS, DDASS, JS, DDCS..).
  - S'assurer que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.
  - S'assurer que les prestations de loisirs soient réelles, constantes et de qualité.
  - S'assurer de la sécurité physique, affective, morale.
  - Être présente aux différentes réunions.
  - Être dans la proposition, la prévision et l'innovation organisationnelle.
  - Veiller à la mise en œuvre du projet pédagogique et favorise sa réalisation (élaboration, contrôles, évaluation).
- Gestion de l'équipe :
  - Coordonner l'équipe d'animation.
  - Impulser une dynamique active de travail et de projet.
  - Conduire son équipe afin de répondre au mieux aux objectifs fixés.
  - Être garante du projet pédagogique avec l'équipe, s'assurer qu'il soit compris, intégré et réalisé.
  - Missionner et déléguer.
  - Évaluer chaque animateur de son équipe.
- Relationnel
  - S'assurer du bien-être des enfants et des parents.
  - Assurer les relations externes (Partenaires, intervenants, prestataires ...).
  - Communiquer avec les familles.
  - Gérer les conflits.



- Administratif
  - Gérer les différentes parties : administrative, financière et matérielle de l'ALSH en collaboration avec les différents services de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.
  - Réaliser un projet global (projet pédagogique) sur les périodes d'Accueil dont elle a la charge.
  - Rendre les documents administratifs qui sont demandés dans les délais impartis (Plannings, réservations, comptes rendus, etc. ...).
  - Réaliser les plannings d'horaires de l'équipe d'animation.
- Animation :
  - Animer les différents groupes tant sur le périscolaire que l'extrascolaire.
  - Garantir la sécurité physique, affective, morale des enfants.
  - Assurer le bon déroulement des sorties des enfants.
  - Suivre les stagiaires BAFA ou autres (suivi, évaluation, validation).

### **3. Rôle de l'animatrice référente:**

- Elle conserve ses missions en tant qu'animateur.
- Lors des absences de la directrice de l'ALSH, elle assure la direction du centre.
- Elle transmet les effectifs aux services concernés (commande de repas,..),
- Elle est l'interlocutrice privilégiée des parents ou de toute personne venant chercher un enfant.
- Elle assure le bon déroulement de la journée (en respectant le fonctionnement déjà mis en place).
- Elle peut en cas d'imprévus adapter le programme en prévenant le service enfance et jeunesse.
- Elle répond aux demandes du service enfance et jeunesse et les tient au courant de toutes les difficultés rencontrées.

### **4. Rôle et missions de l'animateur :**

- Auprès des enfants, il ou elle :
  - S'assure de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant en restant attentif à l'importance de la vie quotidienne. A ce titre, il se doit de respecter les lois françaises ainsi que de connaître la législation concernant les A.C.M. (Accueils collectifs de Mineurs).
  - Est capable de gérer ses activités de la préparation jusqu'au nettoyage et rangement final de leurs ateliers.
  - Se doit d'être exemplaire (dans son comportement et son vocabulaire).
  - Sait être à l'écoute des rythmes et besoins des enfants. Il/elle est bienveillant, les encourage et valorise leurs progrès.
  - Sait accepter le refus des enfants et sait qu'il doit les solliciter sans les forcer.
  - Connaît la différence entre Sanction / Punition et saura sanctionner un enfant en étant juste, impartial et n'abusera pas de son autorité.
  - Adapte les activités aux âges et aux capacités des enfants.
  - Est en mesure de s'adapter aux diverses situations : météo, absence de collègues, changement de planning...

- Avec sa hiérarchie, il ou elle :
  - Respecte et applique les consignes de la directrice si elles ne présentent pas un danger pour les enfants et pour lui-même.
  - Fait part de tous les problèmes et événements survenus au cours de la journée.
  - Est force de proposition et d'amélioration.
  - Participe à l'écriture du Projet Pédagogique et assure sa mise en place.
  - Est en mesure d'informer, de « rassurer » si nécessaire les familles, de transmettre à l'équipe et à la directrice toute information provenant des parents, relatives aux enfants, de rapporter à la directrice tout événement survenu avec les enfants ou qu'il a géré directement lorsque l'importance le nécessitait.
  
- Avec ses collègues, il ou elle :
  - Sait travailler en équipe et écouter l'autre
  - Respecte ses collègues.
  - Participe aux réunions de préparation.
  - Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
  - A un rôle de « formateurs » auprès des stagiaires, s'ils sont titulaires du BAFA
  - Respecte le travail des uns et des autres (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...).
  
- Avec les parents, il ou elle :
  - Est présent au moment de l'accueil ainsi que du départ.
  - Retranscrit aux parents, la journée de leur(s) enfant(s).
  - Sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

## **5. Le règlement intérieur :**

Un règlement commun aux 5 ALSH de la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne a été mis en place.

Il définit les règles, les procédures et les comportements attendus au sein des accueils de loisirs.

Il est consultable à tout moment et accessible sur simple demande auprès de la direction.

### 1. L'enfant au sein de l'Accueil de loisirs

Les animateurs doivent être des référents pour les enfants : se faire respecter sans se faire craindre. Pour cela ils doivent être à l'écoute des enfants et leur apporter aide et réconfort si besoin.

Les règles de vie définies sont régulièrement rappelées aux enfants.

### 2. Le sac des enfants :

Chaque enfant qui fréquente l'accueil de loisirs devra prévoir dans un sac à dos :

- Une gourde d'eau
- Des vêtements adaptés à la saison (casquette ou un chapeau, bonnet, manteau, K-way,...)
- De la crème solaire pour l'été
- Un change pour les accidents en tout genre
- D'autres vêtements peuvent être demandés suivant le planning d'animation (ex : baskets, maillot de bain,...)

### 3. Une journée type :

7h15-9h00	Accueil et temps de jeu libre
9h30-11h30	Activités organisées
11h30-12h	Accueil ou départ des enfants en demi-journée
12h-13h15	Repas
13h30-14h30	Accueil ou départ des enfants en demi-journée temps calme avec des jeux et activités libres au choix
14h30-16h	Activités organisées
16h-16h30	Goûter
17h00-18h15	Jeux libre et départs échelonnés des enfants

### 4. Les temps libres :

L'enfant a besoin de moments où les animations ne lui sont pas imposées pour pouvoir « décompresser » de la vie en collectivité et acquérir une autonomie dans la gestion de ses temps de loisirs. Pour cela, l'équipe d'animation proposera aux enfants des moments où ils pourront sortir du cadre des activités dirigées, dans les conditions de sécurité requises et en mettant à leur disposition, les moyens humains et matériels nécessaires.

## **5. Les repas de midi et les goûters :**

Le repas du midi est pris à la cantine de l'école publique du Chambon. La CCTDM passe une convention de partenariat avec la municipalité de La Monnerie pour l'année scolaire. Les enfants s'y rendent à pied, encadrés par leurs animatrices et animateurs. Les repas sont cuisinés et livrés par l'EHPAD « Les Chatilles » situé sur la commune de La Monnerie. Un agent de la CCTDM se charge de la mise en chauffe, du service des différents plats ainsi que de la vaisselle et du nettoyage.

Les menus proposés sont équilibrés et sont affichés à l'accueil de loisirs. Une sensibilisation est fréquemment effectuée auprès des enfants sur la nécessité de varier et d'équilibrer son alimentation et d'éviter le gaspillage. Les repas sont des moments de convivialité et d'échanges entre les enfants, lors desquels ils sont libres de choisir leurs camarades de table et de discuter dans la limite sonore acceptable. Nous incitons progressivement plus jeunes à devenir autonome sur le déroulé du repas. Une fois le repas terminé, petits et grands aident au débarrassage des tables.

Les goûters sont fournis par la structure. Nous proposons toujours un goûter équilibré composé d'un laitage, d'un produit céréalier et de fruits sous différentes formes. Nous essayons au maximum de cuisiner avec les enfants afin de proposer un goûter « fait maison » bien plus sain et meilleurs que les goûters industriels. Les enfants apprécient tout particulièrement ces moments de cuisine proposés essentiellement sur les temps libre des matins.

## **6. Les vêtements et les objets de valeur :**

Les biens personnels du public accueilli sont sous l'entière responsabilité de celui-ci. En aucun cas l'équipe pédagogique ne peut être tenue responsable de la perte, de l'échange, du vol, de la dégradation d'un vêtement ou d'un objet. L'enfant reste le seul responsable de ses affaires et il ne pourra pas les confier à l'équipe.

## **7. Les sorties :**

L'ALSH organise régulièrement des sorties ouvertes à tous les enfants. Ces sorties sont inscrites au programme d'activité et ne font pas l'objet d'un supplément tarifaire. En cas de demande d'inscription supérieure à la capacité définie pour la sortie, la priorité est donnée aux enfants inscrits régulièrement et/ou en forfait. Attention : les horaires peuvent être modifiés et indiqués sur le programme, il faut être vigilant. Lors des sorties, les pique-niques et goûters sont fournis par les cuisines de l'EHPAD des Chatilles. Les déplacements nécessitant un moyen de transport sont effectués en cars, loués, en général, auprès d'une société de transport thiernoise. Nous utilisons aussi un minibus que nous réservons à la Communauté de Communes TDM.



## **8. Sécurité et santé :**

La sécurité des enfants est la première mission de l'équipe d'animation et les consignes sont régulièrement rappelées.

Toute l'équipe doit connaître et respecter la réglementation relative aux Accueils de Loisirs, les instructions départementales, voir communales, au sein de la structure et en dehors si déplacements, sorties.

La fiche de renseignements obligatoires est remplie avec soins par les responsables légaux. La direction se charge ensuite de recueillir les informations importantes pour la santé des enfants et informe les animateurs sur les attentions à porter, ainsi que sur les conduites à tenir en cas de PAI mis en place (intolérances, allergies, maladies, asthme, etc) .Tout ceci est consigné par écrit, consultable à tout moment.

Les « petits soins » effectués par les animateurs sont consignés dans le cahier d'infirmier chaque jour.

Le centre dispose d'un défibrillateur extérieur, à disposition de la population.

### **Le rôle de l'assistant sanitaire :**

Le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe d'encadrement titulaire du PSC1, sous l'autorité du directeur. Il est responsable des conditions sanitaires du centre. Il doit s'assurer de l'existence pour chaque mineur d'une fiche sanitaire de liaison. Il gère les pharmacies, tient à jour les trousse de secours et veille à la bonne tenue du registre des soins.

Il porte secours et met en œuvre les premiers gestes en cas d'accident, organise l'infirmier et gère les petits soins au quotidien,

Il recueille et distribue les traitements médicamenteux,

Les trousse de secours sont vérifiées, mises à jour et emportées par chaque groupe de sortie.

### **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :**

Un protocole peut être mis en place au sein du centre afin de définir les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (ex : épilepsie, asthme, diabète,...), et de les accueillir dans les meilleures conditions.

Le PAI s'établit à la demande de la famille auprès du médecin qui fournit également, les directives, l'ordonnance et le traitement.

La famille doit fournir à la direction tous ces éléments afin de procéder à la mise en place du PAI. Le traitement de l'enfant peut soit être apporté chaque jour dans son sac, soit être prévue en double avec l'ordonnance et rester à l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animation est informée de la présence des PAI et chacun a pris connaissance de la conduite à tenir.

Seuls, les enfants dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener leur repas et goûters, préparé au préalable par la famille ou le responsable légal.

## L'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de vérifier sa pertinence et sa cohérence en référence au projet éducatif.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour apprécier la pertinence (cf évaluations des objectifs du projet page 5 à 8).

Elle se fera par le biais de réunions bilan avec l'équipe d'animation et de bilans avec les enfants. Des outils ou supports pourront être utilisés avec les enfants pour rendre ces bilans plus ludiques.

Durant les vacances, des réunions de bilans sont mises en place chaque semaine dans le but de partager les retours, sur la semaine passée et sur les actions à améliorer. Pour les mercredis, une réunion à lieu à la fin de chaque période.

Exemple de programme d'animations des mercredis :



**« Jeux rétro »**

Accueil de loisirs de La Monnerie-le-Montel  
Programme des mercredis du 6 Septembre au 18 Octobre 2023

Nom & prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Inscriptions et infos : 04.43.14.00.53 / alshlamonnerie@cctdm.fr

Accueil de loisirs de La Monnerie-le-Montel / 3 rue de l'Eglise / 63650 La Monnerie-le-Montel

Retrouvez l'accueil de loisirs sur facebook @tdminterco et sur www.cctdm.fr

**3-5 ans**

Merc. 06/09  M Tournois de billes  AM Jeux de récréation

Merc. 13/09  M Jeu Pokémon  AM Piques mosaïque

Merc. 20/09  M Construction Kapla et Picots  AM Jeux de plateau

Merc. 27/09  Journée Ile aux crayons Moulin Richard de bas **départ 8h45, retour 18h**

Merc. 4/10  M Papier mâché  AM Pogs

Merc. 11/10  M Jeux de société  AM Projection rétro

Merc. 18/10  M Pâtisserie  AM Numéro d'art

**6-11 ans**

Merc. 06/09  M Jeux de récréation  AM Tournois de billes

Merc. 13/09  M Spirographe  AM Bracelets brésiliens

Merc. 20/09  M Jeux de plateau  AM Animaux en perles

Merc. 27/09  Journée Ile aux crayons Moulin Richard de bas **départ 8h45, retour 18h**

Merc. 4/10  M Scoubidou  AM Jeux extérieurs

Merc. 11/10  M Jeux de société rétro  AM Projection rétro

Merc. 18/10  M Numéro d'art  AM Pogs

Nom / Prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

N° de téléphone (parents) et courriel : .....

> Merci de remplir le coupon-réponse ci-dessus, à rapporter sur place à l'ALSH de La Monnerie-le-M. ou à transmettre par courriel à l'adresse alshlamonnerie@cctdm.fr

Accueil des enfants de 7h15 à 18h15. Informations : 04.43.14.00.53

Exemple de programme d'animations des vacances :



**« Contes et légendes »**

Accueil de loisirs de La Monnerie-le-Montel  
Programme des vacances de Toussaint du 23 octobre au 3 novembre 2023

Nom & prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Inscriptions et infos : 04.43.14.00.53 / alshlamonnerie@cctdm.fr

Accueil de loisirs de La Monnerie-le-Montel / 3 rue de l'Eglise / 63650 La Monnerie-le-Montel

Retrouvez l'accueil de loisirs sur facebook @tdminterco et sur www.cctdm.fr

**Semaine du 23 au 27 octobre**

**3-5 ans**

Lundi 23/10 J Comment reconnaître les dragons ? (Peinture et chansons)

Mardi 24/10 J Jack et le haricot magique (Activité créative et jeux)

Merc. 25/10 J Fête de l'enfance **Départ : 9h - Retour : 18h - Inscription à la journée**

Jeu 26/10 J Le petit bonhomme en pain d'épice (Pâtisserie et activité créative)

Vend. 27/10 J Les 3 petits cochons (Jeux sportifs et jeux de société)

**6-11 ans**

Lundi 23/10  M Jeux de société  AM Peinture à la bougie

Mardi 24/10  M Théâtre des contes  AM Théâtre des contes

Merc. 25/10 J Fête de l'enfance **Départ : 9h - Retour : 18h - Inscription à la journée**

Jeu 26/10  M Crée ton personnage de conte  AM Les jeux des légendes

Vend. 27/10  M Perles à repasser  AM Jeu du loup garou

**Semaine du 30 octobre au 3 novembre**

**3-5 ans**

Lundi 30/10  J La chenille qui fait des trous (Activité créative et jeux)

Mardi 31/10  J Journée d'Halloween (Soupe d'yeux, Jeu monstres et Cie, chasse aux bonbons)

Jeu 2/11  J De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête (Kamishibai et jeux)

Vend. 3/11  M Les contes traditionnels **AM Sortie cinéma Départ : 13h30 Retour : 17h**

**6-11 ans**

Lundi 30/10  M Personnages de contes écrits  AM Jeux des légendes

Mardi 31/10  M Création d'un mini conte  AM Fête d'halloween

Jeu 2/11  M Création d'un mini conte  AM Jeux de société

Vend. 3/11  M Liberté de l'auteur  AM Sortie cinéma **Départ : 13h30 Retour : 17h**

Nom / Prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

N° de téléphone (parents) et courriel : .....

> Merci de remplir le coupon-réponse ci-dessus, à rapporter sur place à l'ALSH de La Monnerie-le-M. ou à transmettre par courriel à l'adresse alshlamonnerie@cctdm.fr